

LES ASSISES DE L'INTERCULTURALITÉ



Bruxelles, le mardi 15 décembre 2009

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

La mise en œuvre d'«accommodements raisonnables» est de plus en plus envisagée dans différents domaines et particulièrement dans celui de l'emploi. Fortement répandus et soutenus au Canada, ils répondent aux droits à l'égalité (Charte des droits et libertés de la personne) et sont promulgués comme outils de lutte contre les discriminations. Ces mesures s'adressent à des individus déterminés et non à des groupes. Dans le cadre des relations de travail, les accommodements sont faits en faveur de certains membres du personnel.

En outre, les accommodements participent à la promotion et facilitent une gestion efficace de la politique de diversité. Ils visent à restaurer l'égalité pour certaines catégories de personnes.

A ce titre, les accommodements peuvent être créateurs de valeurs et améliorer la capacité d'adaptation de l'entreprise à son environnement. Ils participent à la construction d'une culture d'entreprise diversifiée qui permet l'intégration de tous les travailleurs.

Afin que la diversité au sein de l'entreprise soit bien vécue juridiquement et socialement, il convient de rester ouvert aux personnes qui ont des habitudes différentes des nôtres et sans nécessairement légiférer en la matière.

OÙ ET QUAND?

Le mardi 15 décembre 2009
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Salle Storck
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
(à proximité de la gare du Midi)

INSCRIPTION

Inscription préalable obligatoire avant le 9 décembre 2009.

La participation à la journée d'étude est gratuite. L'inscription est obligatoire en raison du nombre de places limité.

L'inscription s'effectue uniquement par mail à l'adresse suivante: bart.peirlinck@emploi.belgique.be

Pour le bon enregistrement de l'inscription, veuillez indiquer pour chaque personne à inscrire les informations suivantes : nom et prénom, fonction et organisation, téléphone, e-mail.

PROGRAMME

- 9h Accueil
- 9h30 **Accommodement raisonnable - droits et libertés de la personne**
Anne-Marie Laflamme, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval
- 9h50 **Accommodement raisonnable - gestion de la diversité en entreprise**
Jacques Proulx, professeur titulaire du Département de psychologie de l'Université de Sherbrooke
- 10h10 **Accommodement raisonnable - contexte belge**
Edouard Delruelle, co-directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
- 10h30 **Pause café**
- 10h45 **Témoignages**
- GDF SUEZ : L'intégration des accommodements raisonnables dans une stratégie RSE d'un groupe multinational
Jacques Spelkens, CSR manager GDF Suez (Belgique et Pays-Bas)
 - CALL IT INTERNATIONAL : Mise en place d'une politique de gestion intégrée du personnel en amont (société de recrutement) et en aval (société Call-it utilisatrice)
Christian Dubernard - responsable régional Flex-point et Isabelle André - RH Call-it
 - PROVINCE DU HAINAUT : Accès au service de repassage et petits travaux de couture sur le lieu du travail, en collaboration avec des entreprises d'économie sociale-
Sophie Capouillez
- 11h45 **Débat**
- 12h30 **Conclusions**
Joëlle Milquet, Vice-première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
- 13h **Lunch**

ORGANISATION



SPF Emploi, Travail
et Concertation sociale

